



**DELIBERATION : N° 2025/060**

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

*Commune de LEVIGNAC*

**Objet : Budget principal – Décision d’ouverture des crédits d’investissement avant le vote du budget primitif pour 2026.**

Convocation du : 5 décembre 2025

Rapporteur : M. David GAILLARD

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 10 décembre 2025 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (15) : CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine, GAILLARD David, MENQUET Céline, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, GENSSLER Bernard, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, SENNEGON Stéphane, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, GERVOT Christian, ZOLLI Daniel, CLUZEL Pascal.

Étaient absents excusés représentés (03) : SCHULTZ Isabelle a donné pouvoir à DE MACEDO Karine, FLAIG Béatrice a donné pouvoir à BILBAUT Mathilde, GUERIN Sébastien a donné pouvoir à CHARPENTIER Stéphane.

Membres absents excusés non représentés (01) : MARTIN Déborah.

Ne prennent pas part au vote () :

Nombre de votants : (18).

Secrétaire de séance : GAILLARD David.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-1.

Considérant que le budget primitif 2025 devrait être adopté avant le 15 avril 2024 ;

Considérant qu'afin d'assurer la continuité de l'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1er janvier 2026 jusqu'au vote effectif du budget, l'instruction comptable M57 et le Code Général des collectivités territoriales prévoient plusieurs dispositifs dont celui qui autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater de nouvelles dépenses dans la limite des crédits ouverts au budget précédent pour ce qui concerne la section de fonctionnement ;

Considérant que s'agissant de la section d'investissement, à l'issue de l'exercice 2025, un certain nombre de crédits engagés mais non mandatés (« restes à réaliser ») vont pouvoir faire l'objet de report de crédits permettant de payer des factures arrivant avant le vote du budget 2026 ;

Considérant qu'à l'inverse, certaines prestations doivent pouvoir être engagées et réalisées en 2026 avant le vote du budget ;

Considérant que l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales ouvre la possibilité d'engager, liquider et de mandater de nouvelles dépenses dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant que cette possibilité est subordonnée à une délibération expresse de l'assemblée précisant la nature et le montant des dépenses devant être engagées ;

Considérant que les crédits ouverts au budget général en dépenses d'équipement au titre de l'exercice 2025 s'élèvent (hors restes à réaliser) à 610 489.20 € ;

Considérant que la limite supérieure des crédits d'investissement pouvant être engagés en 2026 avant le vote du budget, s'élève au quart de ceux ouverts en 2025, à savoir 152 622.30 € pour le budget principal ;

Considérant qu'il y a lieu pour assurer la continuité budgétaire, en attendant le vote de budget 2026, de prévoir la possibilité d'engager les sommes de 152 622.30 € pour le budget général ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, par anticipation, à engager, liquider et mandater les crédits d'investissement 2026 dans la limite de 152 622.30 € pour le budget général tels que détaillés ci-après :

Pour : 18  
Contre : 00  
Abstention : 00  
Ne prend pas part au vote : 00

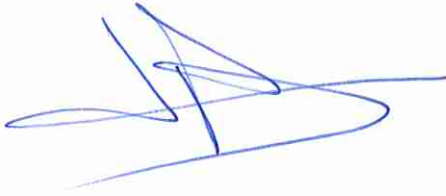
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 10 décembre 2025

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

**Le secrétaire**  
**David GAILLARD**



**Le Maire**  
**Stéphane CHARPENTIER**



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>				
<b>CHAPITRE</b>	<b>COMPTE</b>	<b>DESIGNATION</b>	<b>CREDITS VOTES 2025</b>	<b>MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE</b>
<b>20</b>		<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>21 000,00 €</b>	<b>5 250,00 €</b>
	203	études, r&d, frais insertion	21 000,00 €	5 250,00 €
<b>21</b>		<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>139 316,92 €</b>	<b>34 829,23 €</b>
	2112	Terrains de voirie	2 950,00 €	737,50 €
	212	Agencements et aménagements de terrains	60,80 €	15,20 €
	2131	Construction de bâtiments publics	13 573,45 €	3 393,36 €
	2135	Installations générales, agencements	40 000,00 €	10 000,00 €
	2138	Autres constructions	2 032,00 €	508,00 €
	2151	Réseaux de voirie	10 000,00 €	2 500,00 €
	21538	Autres réseaux	0,00 €	0,00 €
	2157	Matériel et outillage technique	0,00 €	0,00 €
	2158	Autres installations matériels et outillages	10 700,00 €	2 675,00 €
	2182	Matériel de transport	44 000,00 €	11 000,00 €
	2184	Mobilier	3 222,32 €	805,58 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	12 778,35 €	3 194,59 €
<b>23</b>		<b>Immobilisations en cours</b>	<b>21 348,28 €</b>	<b>5 337,07 €</b>
	231	Immobilisations corporelles en cours	10 348,28 €	2 587,07 €
	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	11 000,00 €	2 750,00 €
<b>OPERATION 101 logements création et réhabilitation</b>			<b>23 652,00 €</b>	<b>5 913,00 €</b>
	203	études, r&d, frais insertion	0,00 €	0,00 €
	2135	Installations générales, agencements	23 652,00 €	5 913,00 €
<b>OPERATION 102 Local animation-jeunesse</b>			<b>192 254,00 €</b>	<b>48 063,50 €</b>
	203	études, r&d, frais insertion	12 254,00 €	3 063,50 €
	231	Immobilisations corporelles en cours	180 000,00 €	45 000,00 €
<b>OPERATION 103 Ancienne école Bourg-Centre</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>OPERATION 104 Mairie</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>OPERATION 105 Argyle Lavat</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>OPERATION 106 Salle de sports</b>			<b>10 000,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>
	203	études, r&d, frais insertion	10 000,00 €	2 500,00 €
<b>OPERATION 107 Parc photovoltaïque</b>			<b>2 000,00 €</b>	<b>500,00 €</b>

	2158	Autres installations matériels et outillages	2 000,00 €	500,00 €
<b>OPERATION 108 Equipement informatique</b>			<b>5 000,00 €</b>	<b>1 250,00 €</b>
	2051	Concessions et droits similaires	0,00 €	0,00 €
	2183	Matériel informatique	5 000,00 €	1 250,00 €
<b>OPERATION 110 Cœur de village</b>			<b>120 000,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>
	204182	Subv. Equipement versée autres org. Publics	120 000,00 €	30 000,00 €
<b>OPERATION 112 Ecole maternelle</b>			<b>31 000,00 €</b>	<b>7 750,00 €</b>
	203	études, r&d, frais insertion	31 000,00 €	7 750,00 €
<b>OPERATION 113 Ecole élémentaire</b>			<b>3 360,00 €</b>	<b>840,00 €</b>
	2135	Installations générales, agencements	3 360,00 €	840,00 €
<b>OPERATION 114 Avenue de Bouconne</b>			<b>41 558,00 €</b>	<b>10 389,50 €</b>
	203	études, r&d, frais insertion	41 558,00 €	10 389,50 €
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>610 489,20 €</b>	<b>152 622,30 €</b>

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le



ID : 031-213102973-20251210-2025\_12\_10\_060-DE